

Délibération n°D20240093

Rapporteur : Joaquina WEINBERG

Service : Vie Associative et Sports

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - UTILISATION DES MINIBUS MUNICIPAUX

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le projet de règlement annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de proposer un service de mise à disposition de minibus aux associations locales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'établir un règlement définissant les principes communs de fonctionnement, d'en encadrer l'usage et les conditions de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** un règlement intérieur pour l'utilisation des minibus municipaux, tel que joint en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application dudit règlement intérieur ainsi qu'à son actualisation, le cas échéant.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANÇOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 024-212400378-20240926-D20240093-DE



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE
26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2024
et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD